



SOLIDAIRES FINANCES

Centre des Finances Publiques – Local Syndical

Cité Administrative,

20 Quai Hippolyte Rossignol 77 000 Melun

Tél : 06 14 26 81 75 ou 06 58 63 21 24

Melun, le 23 septembre 2022

DÉCLARATION LIMINAIRE POUR LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU CHSCT DU 23 SEPTEMBRE 2022

Madame la Présidente,

Les représentants de Solidaires Finances au CHSCT de Seine et Marne tiennent à vous souhaiter la bienvenue dans cette instance qui vit malheureusement ses dernières heures dans le format que nous connaissons.

Plus que jamais le moral des agentes et des agents ne cesse de se dégrader. En plus d'un avenir incertain et des réorganisations de nos administrations, depuis 2 ans les mauvaises nouvelles ne font qu'amplifier le mal être des agent·es. Si nous regardons les résultats de l'observatoire interne du ministère nous voyons que 70 % des agentes et des agents ne sont pas optimistes sur leur avenir au sein de leur direction et 48 % ne sont plus motivés dans leur travail. 51 % des agentes et des agents estiment que le rythme du changement est trop rapide et 61 % que leur direction n'évolue pas dans le bon sens. Il est d'ailleurs à noter que sur Alizé nous ne trouvons que les principaux résultats de cet observatoire et non les résultats complets, le Ministère aurait-il sélectionné les résultats afin que tout n'apparaisse pas ?

Face à ces résultats, plutôt que d'arrêter les restructurations et de laisser un peu de répit aux agentes et aux agents, l'administration continue sa casse du service public sans prendre en compte le mal être grandissant de nos collègues. La crise sanitaire, la guerre en Ukraine, l'inflation, la hausse du prix de l'énergie ne sont que des raisons supplémentaires de la crainte de l'avenir. A cela s'ajoutent les difficultés pour subvenir à ses besoins et ce n'est pas le faible dégel du point d'indice de l'été qui permet à nos collègues d'être plus optimistes.

Et face à la possible crise énergétique qui s'annonce, La Première Ministre demande aux administrations « d'équiper de thermostats les bâtiments » et de « veiller à ce que le chauffage ne soit déclenché que lorsque la température des locaux est inférieure à 19 °C » en mettant en place la circulaire n° 6363-SG du 25 juillet 2022 relative à la sobriété énergétique et à l'exemplarité des administrations de l'État.

Même si le Code du Travail ne définit aucune limite ni de température maximale ou minimale dans un bureau, la norme NF X35-203/ISO 7730 précise les seuils suivants :

- dans les bureaux : 20 à 22 °C ;
- dans les ateliers pour une activité physique moyenne : 16 à 18 °C ;
- dans les ateliers pour une activité physique soutenue : 14 à 16 °C.

La circulaire de la Première Ministre va donc à l'encontre des normes. Cette circulaire ayant des conséquences sur les conditions de vie au travail des agentes et des agents, son application en local aurait dû faire l'objet d'une présentation aux organisations syndicales lors d'un CHSCT. Encore une fois nous ne pouvons que déplorer le manque de communication et le peu d'intérêt que l'Administration porte au dialogue social et au bien-être des agentes et des agents.

Pour rappel nous ne sommes pas toutes et tous égaux face à la température. Là où certaines et certains ne verront pas d'inconvénients à travailler à une température de 19°, d'autres éprouveront des difficultés à travailler à cette même température. La température d'une pièce doit se mesurer en son centre, sommes-nous sûrs que les 19° seront atteignables dans l'ensemble des bureaux ? Des thermostats réglables ont-ils été installés dans les locaux ? Il est à noter également que selon l'orientation du bureau, la température ne sera pas la même, en effet si un bureau est orienté plein sud, la température sera plus élevée que dans un bureau

orienté plein nord, sachant que dans certains bureaux les radiateurs ne marchent pas et que les convecteurs qui y étaient installés depuis des années ont été retirés.

Avant de penser à baisser les températures de nos bureaux sous prétexte de sobriété énergétique, l'administration devrait d'abord s'assurer que nos bâtiments ne sont pas des passoires thermiques. Des diagnostics thermiques ont-ils été effectués sur l'ensemble de nos bâtiments ? Si oui, nous souhaiterions être destinataires de ces diagnostics. Des travaux d'isolation de nos bâtiments ne permettraient-ils pas de diminuer les consommations plus efficacement que d'obliger les agentes et les agents à travailler à des températures inférieures aux normes et aux recommandations de l'INRS ?

Encore une fois, c'est aux agentes et aux agents de subir d'une part les effets de la mauvaise gestion bâtiminaire de l'administration avec des travaux qui mettent des années à être réalisés ou qui sont tout bonnement annulés et, d'autre part, de subir la sobriété voulue par le gouvernement.

En d'autres termes, cet hiver, les agents auront le choix entre le froid et les courants d'air dans certains bureaux ou supporter sur leurs propres deniers le déport de la charge énergétique en effectuant du télétravail.

À ce sujet, Mme La Présidente, Solidaires Finances souhaiterait savoir si des bâtiments seraient susceptibles d'être fermés, obligeant les collègues à télétravailler ?

Solidaires Finances tient à rappeler son opposition à la disparition des CHS-CT et à leur fusion avec les CTL dès le 1^{er} janvier 2023, les membres du CHS-CT de Solidaires Finances 77 continueront à mettre tout en œuvre dans ces nouvelles instances afin que la protection des agentes et des agents et leur protection ne soit pas oubliés par l'Administration.

Concernant l'ordre du jour, Solidaires Finances interviendra au cours de la séance.